



**CENTRALE
CANINE**

155 avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - Tél.: +33 (0)1 49 37 55 77 - www.centrale-canine.fr
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Inscrit sous le N°
Le :
Cadre réservé à la S.C.C.



DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU LIVRE D'ATTENTE

[Décret n°74-195 du 26 février 1974]

Pour être enregistré au Livre d'Attente, un chien doit:

- 1- être indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race
- 2- avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou obtenu le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race, (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
- 3- Avoir obtenu au minimum un Très Bon en exposition nationale ou être estimé du niveau Très Bon par un expert confirmateur.

A REMPLIR (en lettres capitales) par le PROPRIÉTAIRE DU CHIEN :

Je soussigné(e) : M., M^{me}, M^{lle} ⁽¹⁾ certifie être le propriétaire du chien ci-dessous identifié et demande qu'il subisse l'examen en vue de son inscription au Livre d'Attente .

NOM PRÉNOM
 ADRESSE
 CODE POSTAL VILLE
 Courriel @
 Téléphone fixe

Signature du propriétaire :

CHIEN

RACE
 NOM du CHIEN
 VARIÉTÉ
 DATE de NAISSANCE / / Mâle Femelle NATURE DU POIL
 COULEUR de ROBE et MARQUES D'INSTINCTIVES
 TRANSPONDEUR ou TATOUAGE

CERTIFICAT (à établir par l'expert de la Société Centrale Canine)

Taille ⁽²⁾ , cm Poids ⁽²⁾ , kg Tour de poitrine ⁽²⁾ cm Coup de feu ^{(2) (3)}

Je soussigné(e) , expert de la S.C.C.

certifie avoir examiné le chien ci-dessus identifié, et déclare porter l'appréciation morphologique suivante sur ce sujet :

EXCELLENT TRES BON BON ASSEZ BON INSUFFISANT

Lieu de l'examen

Signature de l'expert :

Le / /

A COMPLÉTER PAR LE CLUB DE RACE

le chien est titulaire du TAN ⁽⁴⁾ N T.C. ⁽⁴⁾ N CSAU ⁽⁴⁾ N

Maladie génétique la plus recherchée dans la race

Niveau exigé par le Club : Niveau détenu par le chien:

Avis du Club FAVORABLE DEFAVORABLE Le / /

Le Président du Club

Signature

Observations :

(1) Rayer les mentions inutiles (2) Pour les races qui l'exigent (3) OUI / NON (4) cocher la case appropriée

ATTENTION : délai moyen de traitement, **6 semaines**

INSTRUCTIONS AU VERSO

INSCRIPTION AU LIVRE D'ATTENTE

Inscrit au Registre des Livres Généalogiques du Ministère de l'Agriculture 1^{ère} génération

INSTRUCTIONS A SUIVRE ATTENTIVEMENT

Ce registre est ouvert aux chiens d'apparence pure et aux chiens appartenant aux races énumérées en annexe (1) en formation ou en voie de reconstitution en vue de l'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.) de leur descendance à la 4^{ème} génération.

Pour être reconnu apte à être inscrit au Livre d'Attente, un chien doit :

1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitudes Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3. Avoir obtenu au minimum un TB en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par un expert confirmateur

A) En 1^{ère} Génération :

- Etre identifié par tatouage et/ou par transpondeur (puce), en vue de son inscription au Fichier National Canin, par un vétérinaire habilité ou un tatoueur agréé. Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne (voir liste ci dessous), le Fichier National d'Identification peut enregistrer le tatouage et/ou le numéro de transpondeur (puce) (Arrêté du 2 juillet 2001 relatif à l'identification par radiofréquence des carnivores domestiques Art. 23/ Art. 24.) à condition de respecter la procédure suivante:
 - faire procéder à la reconnaissance du tatouage et/ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique (délivré par le gestionnaire I-CAD aux vétérinaires qui en font la demande)
 - retourner ce Certificat à I-CAD (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Hay les Roses Cedex) accompagné du montant de la redevance indiqué sur le formulaire,
 - Être présenté, après avoir atteint l'âge minimum de confirmation pour la race concernée, avec cet imprimé, à un juge ou un expert confirmateur de la SCC en vue de l'examen, lors d'une exposition nationale ou d'une séance de confirmation.
- L'expert mentionne obligatoirement sur ce document l'appréciation précise qu'il porte sur l'animal (Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant).

FORMALITES A ACCOMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE:

- Transmettre ensuite au club de race pour avis du Président:
- le présent formulaire rempli complété par le juge ou l'expert confirmateur
- le justificatif relatif au TAN, au T.C. ou au CSAU.
- le justificatif relatif au dépistage de la maladie génétique la plus recherchée dans la race

Dès réception de l'avis favorable du club, transmettre le dossier à la S.C.C., en un envoi groupé comprenant:

- le présent formulaire rempli complété par le Président du Club de race
- la participation aux frais de dossier de **60 € (ne pas envoyer d'espèces)**
- le double de la carte d'identification délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat au Titre de l'Apparence

B) En 2^e et 3^e génération

Les chiens issus de parents inscrits tous deux au LIVRE D'ATTENTE ou de parents inscrits l'un au LIVRE D'ATTENTE et l'autre au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS et ayant satisfait, à l'âge d'admissibilité, à l'examen d'un expert comme indiqué au paragraphe "A" ci-dessus.

Pour bénéficier des générations antérieurement enregistrées, ces chiens doivent obligatoirement avoir été l'objet des formalités suivantes:

Déclaration de saillie

Déclaration de naissance

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Récépissé de Déclaration de Naissance remis au producteur en attendant l'inscription individuelle à l'âge d'admissibilité en confirmation

FORMALITE A ACCOMPLIR A L'AGE D'ADMISSIBILITE EN CONFIRMATION:

Examen par un expert comme au paragraphe A ci-dessus

Récépissé de Déclaration de Naissance au LIVRE D'ATTENTE comportant signature de l'expert et du propriétaire déclarant.

ENVOI GROUPE A LA SOCIETE CENTRALE CANINE (après visa du Club):

Pièces énumérées ci-dessus plus:

- Double de la carte d'identification par transpondeur délivré par le Fichier National d'Identification (I-CAD).
- Participation aux frais de dossier d'un montant de **25 € (ne pas envoyer d'espèces)**

PIECE DELIVREE PAR LA SOCIETE CENTRALE CANINE:

Certificat d'inscription (adressé au propriétaire).

C) en 4^e génération

Les chiens issus de la 4^e génération d'ascendants ayant satisfait au cours de 3 générations aux formalités indiquées ci dessus, sont normalement inscrits au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS, toute la portée vivante devant obligatoirement être déclarée.

FORMALITES A ACCOMPLIR:

Déclaration de saillie (dans les 4 semaines suivant la saillie)

Déclaration de naissance (dans les 2 semaines suivant la mise bas).

ATTENTION :

L'inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex Registre Initial) ne concerne que les races dont le livre est fermé , à savoir (au 01/01/2012)

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
1	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGERS BELGES: GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2	ROTTWEILER DOBERMANN	15 MOIS 15 MOIS
	BOXER	15 MOIS

Groupe	Races	Age d'admissibilité en confirmation
3	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR BULL TERRIER AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 ^e & 3 ^e génération)	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
4	TECKEL A POIL LONG TECKEL A POIL RAS TECKEL A POIL DUR	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
8	ENGLISH SPRINGER SPANIEL ENGLISH COCKER SPANIEL AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS 12 MOIS 12 MOIS
9	CANICHE	12 MOIS

Pays de la Communauté Européenne (au 01/07/2013)

ALLEMAGNE ,AUTRICHE,BELGIQUE, BULGARIE, CHYPRE, CROATIE, DANEMARK, ESPAGNE, ESTONIE, FINLANDE, FRANCE, GRECE, HONGRIE, IRLANDE, ITALIE, LETTONIE, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALTE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, REPUBLIQUE TCHEQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, SLOVAQUIE, SLOVENIE, SUEDE